



LE COURRIER DES ÉTATS-UNIS.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

VOL. III.

NEW-YORK, MERCREDI, 27 OCTOBRE 1830.

NO. 70

FRANCE.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 21 août.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

A l'ouverture de la séance, plusieurs de MM. les pairs ont prêté le serment. Parmi eux se trouvent MM. le duc de Prasin, le comte Noé, le comte Catelan, le duc de Coigny, Bordesouille, le comte de Chabrol, le comte Marescot, le prince de la Trémouille.

M. le Président prévient ensuite la chambre qu'il a reçu de MM. le comte Pelet, le marquis de Boisgelin, le comte de Vence, le comte d'Esquilly, le comte de Maillé, le comte de Laforest, des lettres par lesquelles ils prient la chambre de les excuser de n'être pas encore rendus à leur poste.

M. le Président prévient ensuite la chambre qu'il a reçu d'autres lettres par lesquelles MM. de Montmorency Laval, de Latour-Maubourg, Latour du Pin et duc d'Havré Croy, déclarent ne pouvoir prêter le nouveau serment; il consulte la chambre pour savoir si elle désire entendre la lecture de ces lettres; une discussion s'engage sur ce point, dans laquelle sont entendus MM. de Barante et de Marbois, et la chambre décide que la lecture aura lieu.

M. le Président donne ensuite lecture à la chambre d'une lettre de M. de Polignac, qui lui a été communiquée par M. le ministre de l'intérieur. La voici :

Saint-Lô, ce 17 août 1830.

Monsieur le baron,

Arrêté à Granville au moment où, voyant les tristes et déplorables événements qui viennent d'avoir lieu, je cherchais à passer à l'île de Jersey, je me suis constitué prisonnier entre les mains de la commission provisoire de la préfecture de la Manche. Le procureur du roi de l'arrondissement de Saint-Lô, ni le juge d'instruction n'ayant pu, d'après les termes de la charte, décerner un mandat contre moi dans le cas, ce que je ignore, où le gouvernement ait donné des ordres pour m'arrêter, ce n'est que de l'autorité de la chambre des pairs, dit l'art. 29 de la Charte actuelle, conforme en cela à l'ancienne Charte, qu'un membre de la chambre des pairs peut être arrêté. Je ne sais ce que fera la chambre à ce sujet, et si elle mettra sur mon compte les tristes événements des deux jours que je déplore plus que tout ce qui se soit, qui sont arrivés avec la rapidité de la foudre au sein de la tempête, et qu'aucune force, aucune prudence humaine ne pouvait arrêter, puisqu'on ne savait, dans ces terribles momens, à qui entendre ni à qui s'adresser, et qu'on ne pouvait tout au plus que défendre ses jours.

Mon désir, M. le baron, serait qu'on me permit de me retirer chez moi pour y reprendre les habitudes d'une vie paisible, les seules qui soient conformes à mes goûts et auxquelles j'ai été attaché, malgré moi, comme le savent ceux qui me connaissent. Assez de vicissitudes ont rempli mes jours, assez de revers ont blanchi ma tête, dans le cours de la vie orageuse que j'ai parcourue. Au moins ne peut-on me reprocher dans les momens de ma prospérité d'avoir jamais conservé aucun souvenir d'attachement contre ceux qui avaient peut-être abusé de leur force à mon égard dans le temps de mon adversité, et en fait, M. le baron, où nos sermons, tous tant que nous sommes, au milieu de ces changemens continuel que présente le siècle où nous vivons, si les opinions politiques de ceux qui sont frappés par la tempête deviennent des délits ou des crimes aux yeux de ceux qui embrassent des opinions politiques plus heureuses.

Si je ne pouvais obtenir la permission de me retirer tranquillement dans mes foyers, je désirerais qu'il me fût permis de me retirer à l'étranger avec ma femme et mes enfans. Si enfin la chambre des pairs voulait prononcer mon arrestation, je désirerais qu'elle fixât le lieu où je serais retenu, au fort de Ham, en Picardie, où j'ai long-temps été détenu dans une longue captivité que j'ai éprouvée dans ma jeunesse, ou dans quelque citadelle commode et spacieuse à la fois. Celle-ci (Ham) conviendrait mieux que toute autre à l'état de ma santé, affaiblie depuis quelque temps, et altérée depuis les derniers événements qui se sont passés.

Les malheurs de l'honnête homme doivent mériter quelques égards en France, mais dans tous les cas, M. le baron, il y aurait, j'oserais presque dire, quelque chose de barbare à me faire amener dans la capitale en un moment où tant de préventions ont été soulevées contre moi, préventions que ma seule voix ne peut apaiser, que le temps seul peut calmer; depuis long-temps je ne suis que trop accoutumé à voir toutes mes intentions représentées sous le jour le plus odieux.

Je vous ai soumis tous mes desirs, M. le baron; je vous prie, ignorant à qui m'adresser, de vouloir bien les soumettre également à qui de droit, et d'agréer ici l'assurance de ma haute considération.

Le prince de POLIGNAC.

P. S. Je vous prie également de vouloir bien me faire accuser réception de cette lettre.

La chambre décide qu'une commission de sept membres sera choisie pour l'examen des demandes faites par M. de Polignac.

M. le ministre de l'instruction publique monte à la tribune. Il expose qu'il a paru, dans la Quotidienne de ce jour, une lettre de M. de Rougé, dans laquelle ce noble pair semble avoir apporté une restriction au serment prêté. En conséquence, M. de Broglie désire que la chambre prie son président de lui écrire, afin de s'assurer si cette lettre est réellement de lui, parce que, dans ce cas, il ferait à la chambre une proposition tendant à ce qu'elle se prononce sur cette restriction.

La chambre décide à l'unanimité que son président sera prié d'écrire à M. de Rougé.

M. le comte de Malleville, qui devait dans cette séance développer une proposition relative à la modification du neuvième article du règlement, demande un délai, qui lui est accordé.

La séance est terminée par un rapport de pétitions faites par un grand nombre d'habitans de plusieurs villes qui appellent de tous leurs vœux M. le duc d'Orléans au trône. M. le rapporteur, en rendant hommage aux vœux des signataires, conclut au dépôt au bureau des renseignements.

M. le duc d'Orléans assistait à la séance. S. A. R. nous a paru fort attentive.

Séance du 23 août.

L'ordre du jour est : 1o le rapport de la commission spéciale, nommé dans la dernière séance; 2o le rapport du comité des pétitions.

A deux heures un quart M. le président annonce que la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. de Vence, Saint Priest, Ducay, Dangosse, vicomte Dubouchage, prêtent serment.

MM. le Marquis d'Aragon, de Linn, M. de Pérignon, écrivent à la chambre pour s'excuser de n'être point encore à leur poste.

M. le duc de Fitz-James demande la parole sur la rédaction du procès-verbal; il a été question de moi, dit-il; mon nom a été cité dans la dernière séance, à-propos d'une lettre insérée par la Quotidienne; je dois donner à la chambre quelques explications sur ce point; je le dois, parce que nous avons un ministère ombrageux, qui attribue à nos paroles les sens qu'elles n'ont pas.

Je ne sais si la lettre dont il a été question est authentique; tout ce que je puis dire, c'est que, depuis jour où j'ai prêté serment, je n'ai pas vu M. le comte de Rougé, je l'ai eu avec lui en entretien verbal, ni en entretien par écrit.

M. le ministre de... (s'adressant à M. de Broglie, de quoi êtes-vous ministre? ou rit.) de l'instruction publique a cru voir une restriction au serment prêté par moi, et auquid s'est référé le prétendu auteur de la lettre.

Quant à moi, j'ai prêté serment sans arrière pensée, sans restriction mentale; seulement il est une chose que je n'ai pas dite devant la chambre, c'est qu'en prêtant serment, j'avais la certitude, la ferme conviction que ma conduite serait approuvée par Charles X, parce que c'est encore le servir que de contribuer au bonheur de la France. (Ici la voix de l'orateur devient tellement étouffée, qu'il est impossible de saisir une de ses paroles. Nous croyons comprendre qu'il donne aux ministres quelques conseils sur la marche qu'ils doivent suivre.)

M. de Broglie monte à la tribune. Il dit que M. le comte de Rougé ayant fait insérer sa lettre dans un journal et l'ayant soumise au contrôle de l'opinion, si dans ses paroles il s'est trouvé quelque chose d'équivoque, les ministres ont le droit de lui en demander compte.

M. de Broglie se plaint ensuite de ce que le préopinatif s'est livré sur son compte à des personnalités.

M. Fitz-James déclare qu'il a toujours honoré et respecté la personne de M. de Broglie, et que son intention n'a jamais été de lui adresser aucune injure personnelle.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Rougé, ainsi conçue :

Monsieur le président,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement à celle que j'ai fait insérer dans la Quotidienne; cette lettre est de moi, et je n'en désavoue aucune des expressions. L'attachement, le respect et la reconnaissance pour des maîtres malheureux sont des sentimens que je me ferai toujours gloire de professer.

Mais les circonstances graves où se trouve mon pays m'imposent aujourd'hui de nouvelles obligations; j'ai donc cru devoir prêter le serment exigé. Ce que j'ai promis loyalement je le tiendrai de même sans restriction, ni réserve.

J'ai l'honneur, etc. De Rougé.

M. le Président : La chambre est-elle satisfaite ?

De toutes parts : Oui, oui.

M. le comte Siméon, rapporteur de la commission chargée d'examiner la détermination à prendre sur la lettre de M. de Polignac, propose à la chambre, au nom de la commission de prendre la décision suivante :

Conformément à l'art. 29 de la Charte, la chambre des pairs autorise l'arrestation du prince de Polignac, faite à Saint-Lô.

Quant à l'arrestation du comte de Peyronnet, faite à Tours, vu l'article 78 de la charte, titre des dispositions particulières, la chambre des pairs déclare qu'il n'y a pas lieu, par elle, à en délibérer.

Cette proposition ne donne lieu à aucune discussion. M. le président met aux voix chaque article séparé; ils sont adoptés à l'unanimité.

M. le président donne ensuite lecture d'un message de la chambre des députés, par lequel elle fait passer les deux projets de loi adoptés dans les séances des 18 et 19 du courant, celui relatif au serment et celui relatif aux pensions.

Acte est donné de ce message. Les projets de loi seront imprimés et distribués. La discussion s'ouvrira après-demain.

Le pouvoir nouveau commence à recruter parmi les gens de lettres, et nous donnons ici la liste des journalistes déjà appelés aux affaires.

Journal des Débats. — M. Villemain, président du conseil de l'instruction publique (et depuis nommé conseiller d'état).

Le Temps. — M. Baudé, préfet de la Manche (maintenant conseiller d'état). — M. Billard, secrétaire général du ministère de l'intérieur. — M. Barbaroux, sous-préfet.

Le National. — M. Thiers, orateur du budget (et depuis conseiller d'état). — M. Mignet, directeur du ministère des affaires étrangères (et depuis conseiller d'état). — M. Carré, chargé d'une mission dans plusieurs départemens. — M. Pansy, préfet de l'Eure. — M. Chambolle, secrétaire de la présidence de la chambre des députés. — M. Gauja, sous-préfet (à réviser).

Journal de Paris. — M. Berville, premier avocat-général à la cour de Paris. — M. Fain, attaché au cabinet du roi. — M. Guillaume, attaché au cabinet du roi.

Le Courrier Français. — M. Denis Lagarde, directeur de la police générale. — M. Lagarde fils (l'un des secrétaires-rédacteurs de la chambre des députés), secrétaire particulier de M. Sébastiani. — M. Norvins, ancien rédacteur de la Renommée, préfet de la Dordogne. — M. Roujoux, préfet du Lot.

Revue Française. — M. Guizot, ministre de l'intérieur et conseiller d'état. — M. le duc de Broglie, ministre de l'instruction publique et des cultes. — M. Ad. Casparin, préfet de la Lozère. — M. Alexandre de Laborde, préfet de la Seine (on sait que c'est maintenant M. Odilon-Barrot, et que ce n'est pas à M. de Laborde, que la direction des Beaux-Arts a été confiée). — M. Benjamin Constant, président du comité de législation au conseil d'état. — M. Ch. Dunoyer, préfet de l'Allier.

Revue britannique. — M. Saulnier, directeur, préfet de la Mayenne.

Gazette des Ecoles. — M. Guillaud, réintégré professeur.

Constitutionnel. — M. Année, attaché au cabinet du ministre de la guerre. — M. Etienne fils, référendaire à la cour des comptes. — M. Léon Thiessé, sous-préfet de Brest.

Par ordonnance du roi, du 12 août, M. le baron Simoneau, colonel des hussards de Chartres a été nommé maréchal de camp. C'est une nouvelle réparation, M. Simoneau avait reçu de Napoléon, la veille de Waterloo, le brevet de général de brigade.

C'est un fait assez remarquable, quoique peu connu, que Charles X descend des Stuarts, par ce malheureux Charles Ier, qui perdit la tête sur un échafaud. Le tableau généalogique suivant peut en donner la preuve.

Charles Ier, roi d'Angleterre. | Henriette Marie de France, fille de Henri IV.

Henriette d'Angleterre. | Philippe, duc d'Orléans, père du régent.

Anne Marie d'Orléans. | Victor Amédée II, roi de Sardaigne.

Marie Adélaïde de Savoie. | Le duc de Bourgogne, fils de Louis XIV.

Louis XV.

Louis XVI. Louis XVIII. Charles X.

On assure qu'il existe à Gantilly, près Bicêtre, une maison habitée par les jésuites; ces hommes, voulant à toute force établir la guerre civile, autorisés par le maire, sont rentrés dans leur maison; ils y entrent et en sortent à chaque instant, le jour et la nuit, déguisés en paysans. Ils se répandent dans la ville, excitent les ouvriers privés de travail à briser les mécaniques, à assaillir les postes, et l'on nous a affirmé que parmi ceux qui se sont rendus hier au poste de Saint-Sulpice, on a reconnu positivement de ces hommes ainsi travestis. Il est temps que l'autorité déploie un peu de fermeté pour éviter de nouveaux désordres; car des hommes qui n'ont pas craint de faire tirer sur le peuple, craindront encore moins d'exciter les citoyens contre les citoyens.

Des personnes dignes de foi qui habitent le quartier Saint-Germain, nous ont assuré que des manœuvres tout à fait semblables ont été observées dans la maison des pères de la Foi, rue de Sévres. Il nous semble que l'on doit agir; car ce serait mal comprendre la liberté que de penser qu'à l'appui de son nom on puisse se permettre de semblables complots. (Messager des Chambres.)

Le Roi, désirant avoir un aide de camp pris dans la garde nationale, a nommé à cette fonction M. Alex. de Laborde, député de la Seine, et aide-major-général de la garde nationale de Paris.

Le général français comte Drouot d'Erlon, qui demeurait à Heseloh, près Munich, a quitté cette résidence avec son fils, pour se rendre à Paris.

Une lettre de Vienne du 25 août, dit que M. de Metternich pense sérieusement à se retirer des affaires et que l'archiduc Charles en prendra la direction.

M. de Polignac a confié le soin de le défendre à MM. Vertamy, avocat à la cour de cassation, Hennequin et Berryer fils. Ce dernier suivra le procès à la chambre des pairs.

Des nouvelles de la Haye du 4 septembre font espérer le retour de la tranquillité. Le prince d'Orange est arrivé dans cette capitale, à son retour de Bruxelles, le 4 au matin, et a été reçu avec la plus grande joie par le peuple. Le roi s'est rendu de suite à l'hôtel du prince pour le voir.

Le roi des Pays-Bas a retiré à M. Van Maanen le portefeuille de la justice.

M. le baron Lemaire, contre-amiral, vient d'être nommé membre de la commission chargée de l'examen des réclamations des anciens officiers de la marine, en remplacement de M. le baron Roussin, contre-amiral, appelé à la direction du personnel de ce département. (Moniteur.)

A la date du 18 août, la fermentation continuait à Lisbonne. L'artillerie du fort Saint-Georges était braquée sur la ville et la frégate Diane, de 43 canons, était mouillée devant la place de Terreiro do Paço, théâtre ordinaire des mouvemens populaires. Afin de détourner l'orage, les hommes de police répandent dans les groupes, la nouvelle que Charles X était reparti fort paisiblement sur son trône; et qu'il avait fait trancher la tête à 200 des plus notables rebelles, entre autres aux principaux rédacteurs des journaux jacobins et au général Lafayette.

Des lettres de Madrid du 26 août annoncent que les membres du gouvernement sont sans cesse en délibération et semblent décidés à faire des concessions à l'opinion publique.

Les apostoliques cependant désirent que l'on ne cède en rien. Le général Zambrado continue à faire marcher des troupes sur la frontière de France; mais de l'autre côté, les réfugiés espagnols se rassemblent aux pieds des Pyrénées. Le 31, ils étaient au nombre de 1200, portant les couleurs de l'indépendance, rouge et jaune.

LIVERPOOL, 9 septembre.

Les propriétaires du théâtre d'Adelphi ayant résolu d'exhiber dans le nord de l'Angleterre l'éléphant qui avait attiré de si nombreux spectateurs à Liverpool, firent partir dernièrement ce terrible animal sous la conduite de ses deux gardiens. Il paraît que l'un d'eux, Jean-Baptiste Bernard, Français, l'avait irrité précédemment, et l'on sait que ces animaux en général conservent le souvenir d'un mauvais traitement quelque éloigné que soit l'époque à laquelle ils l'ont reçu. L'information Bernard nous en fournit un exemple. Un jour de la semaine dernière qu'il se rendit dans sa loge, l'éléphant se saisit de lui; et quoiqu'il criât au secours de toutes ses forces, et que Tom, son camarade, autre gardien de l'éléphant, ait paru sur le champ, l'animal furieux n'eut aucun égard à sa voix, et précipita Bernard mort à ses pieds. L'éléphant attaqua Tom à son tour, mais il eut le bonheur de lui échapper après avoir été grièvement blessé à la jambe.

ETATS-UNIS.

NEW-YORK.

Par le navire Salem nous avons reçu les journaux de Londres du 8 septembre; le Nile nous a apporté ceux du Havre jusqu'au 7 et de Paris jusqu'au 6. Nous en avons extrait les nouvelles les plus intéressantes.

Le correspondant de l'une des plus importantes maisons du Havre a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant de deux lettres des 7 et 9 septembre. La dernière nous fait espérer que les troubles qui ont éclaté à Paris et à Rouen auront des suites moins fâcheuses qu'on ne semblait le craindre.

La nomination de M. de Talleyrand à l'ambassade de Londres nous paraît une chose si extraordinaire et si maladroite de la part du nouveau gouvernement que nous n'y ajouterons foi qu'après avoir vu l'ordonnance.

L'importance de ces nouvelles nous oblige à retarder encore l'insertion des séances des deux chambres.

Extraits de lettres particulières du Havre.

7 Septembre. — Les affaires ne vont pas. Les troubles de la Belgique nous font redouter une rupture avec une des puissances du continent, la Prusse peut-être, si ce gouvernement prenait la détermination de voler au secours de la royauté qui paraît bien compromise chez nos voisins belges. Aussi les fonds baissent-ils beaucoup. D'un autre côté des troubles éclatent dans plusieurs parties de la France, et les ouvriers de Rouen donnent depuis quelques jours d'assez sérieuses inquiétudes pour que plusieurs ateliers soient fermés. Ils veulent une augmentation de paie et lorsqu'elle est autorisée ils demandent autre chose, de façon qu'il est facile de voir que des instigateurs sont au fond de tous ces soulèvements, et hier la troupe de ligne et la garde nationale ont arrêté une centaine d'individus de ceux qui paraissent les plus exaspérés, et dans la mêlée il y en a eu trois de tués. Cet exemple suffira, nous l'espérons, pour calmer les autres, mais en attendant les affaires en souffrent beaucoup, et jusqu'à ce que nous soyons plus rassurés il devra fort peu s'en traiter.

9 Septembre. — On annonce aujourd'hui que notre gouvernement est reconnu par l'Autriche. Cette reconnaissance de la part des puissances d'Europe était une grande question pour beaucoup de gens; quant à nous elle ne nous a jamais laissé la moindre inquiétude, parce qu'il nous semble que les mesures de Charles X ou de son gouvernement ayant compromis la souveraineté en Europe, chacune des grandes puissances, ne fut-ce que par haine pour le système qu'a voulu suivre le précédent gouvernement, devra s'empresse de reconnaître le nouvel état de choses.

Du Messager des Chambres.

COALITION DES IMPRIMEURS. — Voici quel est l'état des choses: Hier les Imprimeurs réunis à la barrière du Maine dressèrent une pétition pour demander qu'on supprimât l'usage des presses mécaniques. Aujourd'hui, le plus grand nombre est rentré dans les imprimeries, et ils ont repris leurs travaux accoutumés.

Le Journal des Débats qui ne parut pas hier a été publié aujourd'hui. Tous les compositeurs de l'établissement à l'exception de deux l'ont abandonné. Le journal s'en est procuré d'autres; et ceux-ci ont préparé la feuille pendant la nuit. Elle a été imprimée comme à l'ordinaire, par la presse à vapeur. Un fort détachement de la garde nationale a été posté sur le terrain, pour défendre l'établissement.

Le Temps qui s'imprime également par une presse à vapeur dans le lieu même de son émission a été abandonné par tous ses compositeurs. Le journal a paru aujourd'hui en blanc à l'exception de quelques lignes.

Le Constitutionnel n'a pas éprouvé d'interruption quoiqu'il soit imprimé par une presse à vapeur. Mais on nous dit que ses compositeurs se sont retirés aujourd'hui, et qu'on ne pourra pas le publier demain. Cependant, au moment de mettre sous presse nous n'avons encore aucun renseignement positif à ce sujet.

Tous les autres journaux qui ne possèdent point de presses à vapeur, ont été imprimés comme à l'ordinaire chez leurs imprimeurs respectifs, par des presses à la main. La terreur des compositeurs et des chefs d'imprimerie est si grande, en raison des menaces dont ils sont l'objet, que la presse périodique se trouvait dans un état de souffrance des plus affligeants.

Il paraît, d'après un rapport officiel, qu'un grand nombre d'individus ont été arrêtés; que treize des meneurs ayant signé un pacte de rébellion ont été emprisonnés.

Le gouvernement a fait arriver à Paris, les 4e., 5e., 13e., 50e. et 53e. régiments de ligne.

Les lettres de Nîmes, du 30 août, donnent sur les événements de cette ville les détails suivants:

Le mouvement carliste, ou plutôt anti-protestant, est dû à la lenteur des autorités à organiser la garde nationale. Les hommes de 1815 ont pris courage; le dimanche 29, ils ont commencé à se lever, s'attrouper et tirer des coups de fusil dans les rues. Les constitutionnels, pris à l'improviste, ont d'abord souffert. Ils purent à peine se réunir quelques centaines armés de mauvais fusils de chasses, fourches, broches, etc. Ils se formèrent ainsi mal équipés en compagnies et firent des patrouilles. Pendant la nuit, quelques alertes eurent lieu. Le lundi 30, les bandes de vieillards rassemblées au nombre de 2,000, qui se retranchèrent dans les vignes, sur les hauteurs des moulins à vent qui couronnent les bourgades. Sur les deux heures ils quittent les retranchements, ils viennent attaquer la Basilique, gardée par un poste constitutionnel. Ce poste à l'imprudence de ne pas se replier, et le gros des constitutionnels s'engageant dans les bourgades est reçu à coups de fusils sans pouvoir riposter; néanmoins les factieux ne tiennent pas pied, ils fuient après avoir assassiné en lâches. La nuit a suspendu le combat. On craignait pour le lendemain, mais on avait envoyé des messages dans la Gardonnette, et on espérait prendre sa revanche. Le général avait faibli; il fut tué. Un coup de fusil tiré sur lui presque à bout portant ne l'a heureusement pas atteint. Du côté des constitutionnels, on cite six hommes tués ou blessés, et on ne connaît pas la perte des factieux.

NISMES, 1 septembre.

Nous n'avons encore que des renseignements incomplets sur les engagements que les troupes commandées par M. de Lascours, viennent d'a-

voir avec les rebelles; mais nous nous empressons de publier tout ce qui nous est parvenu, sauf donner plus tard au public un récit plus circonstancié. Les rassemblements séditieux qui s'étaient formés dans la journée d'hier s'avancèrent pendant la nuit, jusqu'aux portes de la ville; leur insolence était insupportable. Avertis plusieurs fois de se dissiper par un adversaire qui ne pouvait employer la force des armes contre les citoyens égarés, que lorsque toute autre voie de les ramener serait devenue impraticable, ils n'ont monté que plus d'arrogance; ils assaillirent le bureau de l'octroi arrachèrent au préalable la cocarde nationale, et commencèrent les exès les plus révoltants. Force fut alors à l'autorité d'abandonner les moyens de douceur. M. de Lascours reçut du préfet, 2 heures du matin, l'ordre de repousser la force par la force. A 8 heures cet ordre était accompli. Les séditieux qui ont poussé la folie jusqu'au bout, n'ayant pas voulu obéir aux sommations de l'autorité municipale, il a fallu employer contre eux quelques charges de cavalerie. A la tête de cette cavalerie en mouvement, le terreur s'est enfin emparée d'eux; ils ont fui comme une volée d'oiseaux. Beaucoup ont été saisis et déarmés; ils sont à présent livrés à la justice, qui va s'occuper de remonter à la source du complot et d'en punir les auteurs et les instruments. La tranquillité règne à présent à Nîmes. Une garde nationale régulière s'organise; une nombreuse force armée nous protège. Tout nous promet des jours heureux.

(Journal du Gard.)

LYON, 2 septembre.

Les dernières nouvelles de l'insurrection de cette ville sont entièrement apaisées. La masse des citoyens constitutionnels qui, surpris le premier jour, s'abandonna à quelques pertes, s'est organisée au plus vite, et a bientôt repris sur une lâche canaille la supériorité que lui assurait sa force numérique. Les barrières des insurgés ont été enfoncées, et ceux-ci, entraînés de prendre la fuite, étaient, au départ des nouvelles, dispersés cachés dans les bastides des environs de la ville. Par suite de ces nouvelles, le départ du bataillon mobile de la garde nationale lyonnaise a été contremandé. Il se tiendra néanmoins toujours prêt à partir pour toupays où le besoin l'appellera.

Troubles de Rouen.

Plusieurs rassemblements d'ouvriers, conduits par des instigateurs que l'on croit attachés à l'ancienne police, ont troublé avant-hier et hier la tranquillité publique à Rouen. Un bataillon du 38e de ligne et une grande partie de la garde nationale ont échelonné des postes à une petite distance les uns des autres, depuis le mont Riboudet jusqu'à Marome où le désordre menaçait de devenir plus grave qu'à Rouen même.

Plusieurs perturbateurs avaient été arrêtés quelques jours auparavant. Les ouvriers de Bapaume voulant user de représailles s'étaient emparés de M. Arnault Tizon, comme d'un otage au moyen duquel ils croyaient pouvoir obtenir la liberté de leur camarades. Mais la garde nationale et la troupe de ligne en marchant sur les mutins, ont fini par leur faire abandonner leur prisonnier.

Une patrouille de 30 chasseurs de la garde nationale assaillie le même jour par 5 à 600 individus, hommes, femmes et enfants, a été sur le point de faire feu sur les furieux qui l'urtaient des pierres. Il fallait une demi-heure pour que ce détachement reçût le renfort qu'il avait appelé: la position de ce corps si faible devenait alarmante. Plusieurs citoyens s'étant portés comme médiateurs entre les gardes nationaux qui couchaient la populace en joue et les ouvriers, ont donné cependant à une compagnie le temps nécessaire pour arriver sur le lieu de cette scène déplorable. Les perturbateurs ont fui à l'aspect de ce renfort. Un seul chasseur a été grièvement blessé à la tête d'un coup de pierre.

Hier, les patrouilles ayant été huées et insultées par les rassemblements, on a battu le rappel dans toutes les rues, et l'on a vu encore courir aux armes les gardes nationaux qui s'étaient montrés la veille, car ce sont toujours les mêmes hommes qui se dévouent. La garde à cheval passe une nuit sur deux.

Plusieurs détachements se sont dirigés sur Sotteville où le désordre menaçait d'éclater plus violemment que partout ailleurs. Les mutins se sont débandés pour se faire poursuivre par la garde nationale qu'ils espèrent, dit-on, fatiguer en la mettant dans la nécessité de courir après eux. Tous les gardes ont des cartouches, et on prévoit malheureusement qu'ils seront bientôt forcés d'en faire usage. Les voies de douceur sont épuisées. Les moyens de persuasion ont échoué devant une volonté que l'on ne pénètre pas, car c'est sans but réel que les attroupements se forment et agissent, puisque jusqu'ici on n'a pas refusé de faire droit aux justes demandes des ouvriers.

SUITE DES DÉSORDRES DE ROUEN.

Hier, lorsque nous avons donné des nouvelles sur les troubles de Rouen, on les a accueillies avec ce doute dédaigneux que nous avons l'habitude de manifester chez nous, pour tout ce qu'on annonce de nouveau. A entendre les mieux informés, il n'y avait rien eu à Rouen. Cent ou cent cinquante mauvais sujets s'étaient seulement promenés dans les rues, d'où un piquet de garde nationale les avait fait fuir à la première sommation. Les lettres reçues aujourd'hui de Rouen convaincront les plus incrédules de la réalité des troubles qui ont existé dans cette ville, où le sang vient de couler.

Un poste de garde nationale avait été placé à Darnetal, la nuit précédente. Plusieurs tapageurs furent arrêtés par les chasseurs. Mais les compagnons des mutins, voulant ravoir les leurs, s'emparèrent d'un garde national, l'élevèrent aux yeux de ses camarades et menacèrent de l'écharper, si les prisonniers ne leur sont pas rendus. On fut obligé d'adhérer à une demande aussi irrésistible. Ce succès les enhardit. Tout le monde s'attendait pour le lendemain à de graves événements.

Hier matin, le maire a fait afficher une proclamation qui invitait chaque citoyen à s'armer comme il le pourrait, et à se tenir prêt au premier coup de baguette. Une autre proclamation, remarquable par la vigueur et l'énergie des expressions, se lisait à côté de celle du maire: c'était celle du général Teste. Huit mille hommes de garde nationale et de ligne se sont bientôt trouvés sous les armes. Cette force s'est distribuée sur tous les points où les rassemblements s'étaient postés. Le général Teste s'est porté en personne sur Darnetal, où les plus acharnés des mutins se tenaient groupés sur les hauteurs. La troupe a escaladé bientôt cette position, et les tirailleurs, vainqueurs dès les premiers coups de fusil, ont poursuivi ensuite dans les bois les fuyards qui leur échappaient à toutes jambes. Un peloton resté dans le bas, a tiré une vingtaine de coups de fusil à bout portant, contre un attroupement qui voulait l'assaillir. On a vu, quelque temps après ce déplorable engagement, passer des brouettes recouvertes d'un drap. La garde à cheval a produit beaucoup d'effet: les mutins n'ont pas un seul instant tenu pied contre les fusillades, quoiqu'ils eussent des armes. On est parvenu à saisir les instigateurs, que l'on suppose être des gens payés par les carlistes et le parti occulte. On se préparait à Rouen pour recommencer aujourd'hui à agir avec énergie, comme on l'a fait hier, si la funeste obstination de quelques misérables égarés, voulait encore tenter quelque chose contre l'ordre admirable qui avait régné jusqu'ici en France.

La garde nationale qui s'est essayée à côté de la ligne, et qui en a reçu des leçons et des éloges, est remplie de confiance et de courage. Combien aurons-nous au Havre à nous féliciter d'avoir échappé à des troubles pendant le mois éternel où l'on s'est occupé d'organiser une garde nationale qui n'est pas encore sur pied et à laquelle on n'a pas daigné dire si on lui donnera ou si on ne lui donnera pas des armes!

BORDEAUX, 2 août.

La nouvelle de la reconnaissance du nouveau gouvernement par l'Angleterre, a produit le meilleur résultat sur nos opérations commerciales. Déjà les premiers sont plus faciles; beaucoup de navires, retenus dans notre port par la stagnation des affaires, vont prendre la mer, et tout fait espérer qu'avant peu la confiance, remplaçant la crainte, rendra à notre ville une prospérité désirée.

On assure que quatre millions de piastres, provenant du trésor d'Alger, vont être envoyés à la monnaie de notre ville, pour être converties en pièces de 5 francs; à l'effigie du nouveau souverain.

Un inspecteur général des finances est revenu à Bordeaux, pour tenter une seconde fois de rétablir la perception des contributions indirectes sur les boissons; mais, cédant sans doute à l'empire des circonstances et aux observations aussi fermes que prudentes des autorités de notre ville, il est reparti hier matin, sans avoir rempli la mission qui l'avait conduit dans nos murs.

5 septembre.

La belle contenance de la garde nationale parisienne a fait échouer les efforts de la malveillance. L'ordre est parfaitement rétabli, et tout annonce qu'il se consolidera au grand désespoir des agitateurs.

Les journaux et les lettres de Bruxelles manquent. Arriveront-ils dans la journée? Cette circonstance donne lieu à des conjectures diverses!

ORDONNANCES DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, etc. Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: Art. 1er. Les dispositions des articles 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268 et 269 de l'ordonnance du 2 août 1818, sont remises en vigueur.

En conséquence, la moitié des emplois qui sont ou deviendront vacants dans les divers corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie et de la gendarmerie, sera réservée au placement des officiers en non activité qui seront susceptibles d'être rappelés à l'activité. L'autre moitié de ces emplois appartiendra à l'avancement ordinaire.

Art. 2. Les dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées, notamment l'article 3 de l'ordonnance du 5 mai 1824 et la décision royale du 16 février 1825, en ce qui concerne le classement des officiers en non activité rappelés au service. Ces officiers reprendront leur ancienneté, sans déduction du temps pendant lequel ils sont restés en non activité.

DERNIERS MOMENS DU PRINCE DE CONDÉ ET CAUSE DE SA MORT.

Il paraît positif que de coupables instances ont été faites auprès du prince de Condé pour l'obliger à quitter la France, et à répudier le serment qu'il avait prêté à Louis-Philippe. Il est constant que, la veille de sa mort, un personnage attaché à la maison de l'ex-roi, comme grand-officier, alla montrer au prince un paquet d'ignobles caricatures sur Charles X. Le prince vit ces objets avec tristesse et en manifesta son dégoût; mais il imposa silence à celui qui les lui montrait, et qui voulait en faire un objet de conversation. Des menaces supposées étaient aussi parvenues au prince, et lui avaient vivement frappé l'esprit. Il écrivit le billet suivant quelque temps avant de mettre fin à ses jours. Ce billet était déchiré: on en a rassemblé les morceaux, et on les a collés sur un papier. Cette pièce a été déposée chez le maire de Saint-Leu, qui en a délivré cette copie.

« Saint-Leu et ses dépendances appartiennent à votre roi Philippe. Ne pillez ni ne brûlez le château ni le village. Ne faites de mal ni à mes amis ni à mes gens. On vous a égarés sur mon compte. Je n'ai plus qu'à mourir, en souhaitant bonheur et prospérité au peuple Français et à ma patrie.

» Adieu pour toujours.

» Signé L. H. JOSEPH, prince de CONDÉ. » P. S. Je demande à être enterré à Vincennes, auprès de mon infortuné fils.

Parmi les dispositions testamentaires du duc de Bourbon, qui sont restées inconnues, il en est une qui affecte 100,000 fr. de rente à la fondation à Ecoen d'un établissement en faveur des Chouans et Vendéens. On ne pense pas que cette clause doive être exécutée.

Le personnage de la cour de Charles X qui s'est rendu chez ce prince la veille de sa mort, et à l'influence duquel on attribue la violente résolution du lendemain, est M. de Cossé-Brissac. Il était chargé, dit-on, d'accepter auprès du duc de Bourbon un testament en faveur du duc de Bordeaux, pièce dont naissance on attendait un grand effet, dans les circonstances actuelles.

Du reste, les legs fastueux faits à Mme de Fenchère, aussi bien que les 100,000 fr. de rente d'Ecoen, pourront bien n'être qu'un bruit, si comme on l'assure, le prince défunt a laissé des affaires très-embarrassées, et si la plupart des biens qu'il a achetés depuis la restauration, à des prix exorbitants, ne sont payés qu'au quart à peu près. Il y en a pour plus de 30 millions, qu'on pourrait bien ne pas revendre pour 10.

Un banquet de 1700 personnes, préparé sur une promenade cinq ou six fois plus longue que notre chaussée, a été offert le 26 août par les gardes nationaux de Brest aux officiers, sous-officiers et caporaux de la garnison. Les arbres sous lesquels se donnait cette fête nationale, étaient surchargés de drapeaux et de guirlandes tricolores. Un arc de triomphe de quarante pieds de hauteur, s'élevait au milieu de l'espace occupé par les tables. Sur les faces de ce monument improvisé, et au-dessus des portraits de la Fayette et du Roi, on lisait en lettres d'or: *Charte Constitutionnelle, Garde Nationale, Liberté de la Presse, Paris.* De distance en distance on avait placé sur les tables un écusson au milieu duquel se trouvait tracé le nom d'un des départements de la France. Jamais fête plus brillante n'a célébré époque plus heureuse. Quoique le 26 fut un jour ouvrable, toutes les boutiques et les magasins de la ville ont été fermés. Pendant toute la nuit Brest a été illuminé.

Le ministre secrétaire-d'état de la marine et des colonies, Au commissaire-général, chef maritime, au Havre.

Paris, le 31 août 1830. Monsieur: J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Angleterre a reconnu le nouveau gouvernement, si glorieusement et si heureusement établi en France, et qu'aujourd'hui même, à trois heures, lord Stuart de Rothsay a présenté à Sa Majesté Louis-Philippe, les lettres qui l'accréditent comme ambassadeur auprès du Roi des Français.

Recevez, etc. Signé Horace Sébastiani. P. S. Prévenez-en immédiatement la chambre de commerce. On peut naviguer en toute sûreté.

Pour copie: Le chef Maritime, DENOIS.

D'après des renseignements dignes de foi, la duchesse de Berri a manifesté l'intention de se séparer de la famille de l'ex-roi et de se retirer à Naples avec ses enfants. Charles X, le duc et la duchesse d'Angoulême, incapables de rien apprendre par l'expérience, sont plus persuadés que jamais que les ordonnances étaient nécessaires au bonheur de la France et au salut de la monarchie, et ne cessent de protester qu'ils seraient prêts à recommencer l'épreuve s'ils se trouvaient en position de le faire. Cette obstination aveugle a tellement révolté la duchesse de Berri, qu'elle ne peut plus supporter de vivre avec cette incorrigible famille, à qui elle a souvent reproché avec vivacité sa propre infortune; mais, lorsqu'elle a témoigné le désir de quitter l'Angleterre avec ses enfants, on lui a répondu qu'elle pouvait partir seule si elle voulait, mais que le jeune roi et mademoiselle, fille de France, devaient rester auprès de la famille royale. On assure que la duchesse de Berri se propose de recourir à l'intervention du magistrat pour contraindre l'ex-roi à lui rendre ses enfants.

Les nominations annoncées depuis quelque temps dans les journaux, d'ambassadeurs ou ministres envoyés par le Roi pour résider auprès des puissances étrangères, sont inexactes. Aucune nomination de ce genre n'a encore été faite. (Moniteur.)

M. Merlin, ancien procureur-général près la cour de cassation, et l'un des exilés de 1815, vient d'arriver à Paris.

On dit que le prince de Talleyrand a été nommé ambassadeur extraordinaire à Londres. Cette nomination, connue depuis hier seulement, indispose beaucoup de monde. On voit avec peine l'homme des deux restaurations devenu l'homme de la révolution de 1830.

On refuse de prêter le serment à la chambre des pairs: MM. le duc de Damas et le comte Auguste de Talleyrand.

Dans la séance de la chambre des députés du 2 septembre, M. Berryer s'est opposé à la loi du rappel des bannis telle qu'elle était présentée et a proposé les amendements suivants:

1o. Les Français bannis en exécution de la loi du 12 janvier 1816, qui sont rentrés en France jusqu'à ce jour en vertu de décisions particulières, ou qui obtiendraient à l'avenir de semblables autorisations du gouvernement, pourront être réintégrés dans les biens et pensions qu'ils possédaient à titre gratuit, et dont ils avaient été privés par suite de la dite loi.

2o. Les pensions dont le rétablissement est autorisé par l'article précédent, ne commenceront à courir que du jour où la réintégration sera ordonnée.

Enfin, dit M. Berryer, je demande la suppression de l'article 3 (concernant la famille Napoléon) comme inutile.

Ces amendemens ont été rejetés et la loi a été adoptée telle qu'elle avait été proposée.

M. Méchin, membre de la chambre des députés est nommé directeur général des forêts.

M. Persil, membre de la chambre des députés, est nommé directeur-général des postes.

Ont été nommés conseillers d'état : MM. le général Mathieu Dumas ; Comte d'Aure, Bérard, Alex. de Laborde, Langlois d'Amilly. Maîtres des requêtes : MM. Bourque-ney, Année.

Nous avons des lettres de Vienne jusqu'au 27 août. Des courriers de cabinet sont expédiés journellement pour St-Petersbourg, Berlin et Londres. Les mouvemens de troupes continuent dans l'intérieur de l'Autriche. On annonce que le cordon de troupes établi sur les frontières de la Bosnie va être considérablement renforcé.

Le général Béliard, envoyé à Vienne par le roi Louis-Philippe, y est arrivé le 27 août. L'empereur d'Autriche venait de remplacer à la tête des troupes stationnées en Italie, le général Frimont, revêtu de pouvoirs extraordinaires ; et on disait qu'en vertu de l'acte institutif de la confédération germanique, la garnison autrichienne de Mayence allait être relevée et remplacée par des troupes allemandes.

Ces faits, et notamment l'envoi du général Frimont en Italie, n'ont jusqu'à présent rien de bien alarmant. L'Autriche, même après qu'elle aura reconnu officiellement notre gouvernement, ne sera pas déliée de toute crainte au sujet de ses possessions en Italie.

On continue d'ailleurs à dire que le gouvernement né de la révolution du 29 juillet, est déjà instruit de l'adhésion de l'Autriche, et qu'on n'attend que les avis de Saint-Petersbourg, pour faire connaître simultanément la reconnaissance des trois grandes puissances du Nord.

Une dépêche télégraphique adressée au ministre de la marine par le préfet maritime à Toulon annonce que le brick l'Adonis, parti d'Alger le 21 août, était arrivé le 28 à Toulon ; que le commandant de ce bâtiment assurait qu'à son départ d'Alger on y connaissait la nomination du général Clausel, et que les maladies diminuaient alors dans l'armée.

Bourse de Paris. — Fonds publics. — 6 septembre, 5 pour cent, 101 fr. 20 c. ; 3 pour cent, 70 fr. 80 c. — 7 sept. 5 pour cent, 99 fr. 30 c. ; 3 pour cent, 70 f. 90 c.

Nous savons d'une manière positive que dans une conférence diplomatique, sans caractère officiel, il est vrai, le représentant d'une puissance étrangère ayant parlé sur le bruit d'une intervention de la France dans les affaires belges, il lui a été assuré que la France n'interviendrait pas. Ce même diplomate, ayant demandé ce que ferait le cabinet de Paris, dans le cas où la Prusse interviendrait pour la maison de Nassau, il lui a été répondu très-fortement qu'alors la France interviendrait immédiatement pour le peuple belge. On assure que l'ambassadeur français dans les Pays-Bas a reçu des instructions dans ce sens.

Le Journal des Débats du 6 septembre contient l'article suivant :

Les journaux des Pays-Bas ne sont pas arrivés aujourd'hui, nous n'avons reçu que le Journal de Gand qui ne donne les nouvelles de Bruxelles que 24 heures après les autres journaux.

Des lettres arrivées de la Belgique annoncent que le prince d'Orange, sorti de Bruxelles le 3 septembre, était allé rejoindre l'armée et qu'il avait marché à sa tête sur Bruxelles ; que Bruxelles était cerné par ses troupes et se défendait ; elles disent également que les populations armées de Mons, d'Apt et de Liège marchaient au secours de la ville assiégée.

Nous désirons ces nouvelles sans les garantir.

L'inquiétude, et surtout l'incertitude, ont cessé sur les affaires de la Belgique. Les journaux et les lettres de deux jours ont été reçus aujourd'hui à Paris. Le prince d'Orange est parti samedi de Bruxelles pour La Haye, après s'être engagé d'obtenir de son père, la séparation de la Belgique et de la Hollande, et emportant lui-même le serment des Bruxellois qu'aucune atteinte ne serait portée à la dynastie régnante, et toute intervention de la France repoussée. Il est vrai qu'au moment même où le prince s'éloignait, la députation envoyée à La Haye revenait, rapportant les détails de sa conférence avec le roi, qui avait paru peu disposé à faire les concessions demandées, notamment en ce qui touche la responsabilité ministérielle et le renvoi de M. Van-Magnen.

Correspondance particulière du Journal du Havre.

Nous avons reçu aujourd'hui les journaux de Bruxelles qui nous manquaient hier. Le prince d'Orange a promis au nom de son père, que toutes les troupes allaient se retirer, que la garde de la ville serait confiée aux habitans, et que la séparation depuis si long-temps désirée par les Belges, de leur pays avec la Hollande, allait avoir incessamment lieu. Enfin, toutes les concessions exigées par le peuple vont être octroyées et l'assurance qui en a été donnée par S. A. R. le Prince d'Orange a excité les plus vives acclamations, tous les habitans de Bruxelles sont dans l'enthousiasme. Ils vont sans changer de dynastie et sans anarchie aucune, avoir reconquis leurs droits dans un espace presque aussi court que celui qui a suffi aux Parisiens pour assurer la liberté des Français.

Les nouvelles données ce matin par les journaux de Paris ne reposent seulement que sur le manque de dépêches, et sont par conséquent dénuées de fondement. Ce que nous avons annoncé hier nous était transmis par estafette de la part d'un habitant de Mons dont nous ne pouvons soupçonner la sincérité.

Le gouvernement des Pays Bas a reçu une note de S. M. Louis-Philippe 1er dans laquelle le roi des Français offre le secours de quelques milliers de soldats à la Belgique, dans le cas où ce pays aurait besoin d'un appui étranger pour repousser les attaques de la Prusse ou de toute autre puissance.

Si contre toute attente, les dispositions favorables qu'a montrées le prince d'Orange et le roi des Pays-Bas lui-même n'étaient qu'un leurpouep étouffant l'enthousiasme des Belges et pour donner le tems aux troupes Hollandaises de se rapprocher de Bruxelles, les plus grands malheurs seraient à craindre ; car, partant l'élan du patriotisme transports les citoyens. Toutes les villes envoient des députations armées et des secours. Liège a plus de quinze mille hommes prêts à se mettre en marche.

M. Van Gobbelschroy ministre du Waterstaal accompagne le Prince d'Orange à la Haye.

Une lettre particulière de Mons, arrivée à Bruxelles le 4, portait que la ville s'était soulevée toute entière et que l'on s'était emparé des canons qui se trouvaient sur les remparts.

Nous sommes informés par le capitaine Putnam du brick Warrior, arrivé hier de St.-Petersbourg dans ce port, qu'à la date du 26 août, les bâtimens français qui se trouvaient sur rade ont eu la faculté de déployer leurs pavillons tricolores, mais qu'il n'a été permis ni au capitaine, ni aux équipages de communiquer avec la terre.

M. Randolph avait présenté à l'empereur ses lettres de créance, et a été reconnu en qualité de ministre des Etats-Unis.

HISTOIRE NATURELLE.

MOUCHES ÉPHÉMÈRES.

Il est peu de personnes instruites qui n'aient entendu parler

de ces insectes qui naissent, se reproduisent et meurent dans l'espace d'une seule nuit sur les rivages de la Marne, de la Seine et du Rhin. On les voit ordinairement apparaître à la mi-août, et quelquefois un peu plus tôt, si la saison a été chaude. La hauteur plus ou moins grande des eaux influe aussi d'une manière sensible sur l'époque de leur apparition sur chaque rivière. Les pêcheurs instruits par l'expérience savent très-bien apprécier ces différentes circonstances. Ces mouches dont Aristote avait parlé, et dont Swammerdam a fait l'histoire, ne vivent pas a-delà de quatre ou cinq heures. Elles passent à l'état d'insecte parfait vers six heures après midi, et meurent le même jour vers les onze heures du soir. On en distingue de plusieurs espèces, mais elles ont toutes des ressemblances générales qui consistent dans le peu de durée de leur vie, et dans la conformation de leurs ailes, semblables à celles des papillons, et qui en diffèrent que parce qu'elles sont minces, transparentes, et qu'elles ne sont pas couvertes d'écaillés.

Ces insectes, avant de paître sous l'état de mouches, vivent dans l'eau pendant deux ou trois années sous la forme de ver, et ensuite de nymphe ; le sorte que si on les considère dans ces différens états, leur vie est longue relativement à la vie ordinaire des insectes. Pendant tout ce tems, ils ne naissent que très-rarement dans l'eau, mais ils se creusent de petits trous dans les terrains gaisieux, sur le bord des rivières. Lorsque les eaux de la Seine et de la Marne viennent à baisser, on voit sur le bord de ces rivières, jusqu'à deux ou trois pieds au-dessus du niveau de l'eau, la terre toute criblée de petits trous de deux ou trois lignes de diamètre. Ces trous sont vides, les insectes les ont abandonnés lorsqu'ils ont été à sec, et ont été en creuser d'autres plus bas dans la terre couverte par l'eau. Ces trous sont dirigés horizontalement ; ils ont deux ouvertures placés l'une à côté de l'autre, de sorte que leur cavité est semblable à celle d'un tuyau coudé ; l'insecte entre par une ouverture et sort par l'autre ; il proportionne la capacité de ce tuyau à ses différens états d'accroissement.

La transformation de la nymphe qui doit produire l'éphémère en mouche munie de ses ailes et capable de voler, est si prompte, que l'observateur le plus attentif a à peine le temps de voir comment elle s'opère. Si on prend le ver dans l'eau pour voir de plus près sa métamorphose, on ne saurait desserrer si promptement la main que le changement ne soit fait. On peut pourtant réussir en pressant un peu la chrysalide vers le milieu du corps. Par ce moyen on parvient à la mettre sous ses yeux à sec et non transformée. Les femelles commencent à pondre peu d'instans après leur naissance. Quelques naturalistes ont pensé qu'elles ne s'accouplent pas, et que seulement le mâle fécondait les œufs après qu'ils ont été déposés. D'autres pensent, avec Réaumur, que les éphémères s'accouplent réellement, mais avec une rapidité proportionnelle à la courte durée de leur existence, et que c'est pour cette raison qu'il est difficile de constater ce fait.

Aucun insecte ne pond un aussi grand nombre d'œufs. En un instant, on en voit sortir une multitude disposée en forme de grappe, dont les grains se touchent. Chaque grappe contient plus de trois cent cinquante œufs. Ces grappes ne sont pas plutôt sorties du corps de la femelle qu'elles tombent au fond de l'eau. Les œufs qui échappent à la voracité des poissons donnent naissance à de petits vers qui vont se mettre en sûreté sur les bords de la rivière dans les trous qu'ils se pratiquent. Les mouches éphémères sont en si grande abondance dans de certaines années, que dès que leur instant de vie est passé, on les voit tomber comme les flocons de la neige la plus abondante : la surface de l'eau en est couverte ; la terre en est toute jonchée sur le bord des rivières, où elles s'amoncellent et forment une couche d'une épaisseur considérable. Les pêcheurs regardent les éphémères comme une manne qui sert de nourriture aux poissons, esca volatilis et riparia ; et ils prétendent que cette manne ne tombe que pendant trois jours. En effet, ces insectes ne paraissent que pendant trois jours de suite en grande abondance ; et ce spectacle singulier ne dure chaque jour que l'espace d'une demi-heure. L'éphémère ne prend aucune nourriture dans les cinq ou six heures qui bornent le cours de sa vie ; il semble qu'il n'ait été créé que pour se multiplier ; car il ne quitte sa forme de ver que lorsqu'il est en état de produire des œufs, et il meurt aussitôt qu'il les a déposés.

POÉSIE.

A LA JEUNE FRANCE.

PAR VICTOR HUGO.

10 août 1830.

(Suite et fin.)

Oh! laissez-moi pleurer sur cette race morte
Que rapporta l'exil et que l'exil remporte,
Vent fatal qui trois fois déjà les enleva !
Reconduisons au moins ces vieux rois de nos pères.
Rends, drapeau de Fleums, les honneurs militaires
A l'oriflamme qui s'en va !

Je ne leur dirai point de mot qui les déchire,
Qu'ils ne se plaignent pas des adieux de la lyre !
Pas d'outrage au vieillard qui s'exile à pas lents !
C'est une piété d'épargne les ruines.
Je n'enfoncerai pas la couronne d'épines
Que la main du malheur net sur des cheveux blancs.
D'ailleurs, infortunés ! ma voix achève à peine
L'hymne de leurs douleurs dont s'allonge la chaîne.
L'exil et les tombeaux dans mes chants sont bénis ;
Et tandis que d'un règne on salura l'aurore,
Ma poésie en deuil ira long-temps encore,
De Sainte-Hélène à Saint-Denis.

Mais que la leçon reste, éternelle et fatale,
A ces nains, étrangers sur la terre natale,
Qui font régner les rois pour leurs ambitions ;
Et, pétrifiant tout sous leur groupe immobile,
Tourmentent, accroupis, de leur souffle débile
La cendre rouge encore des révolutions.

VI.

Oh! l'avenir est magnifique !
Jeunes Français, jeunes amis,
Un siècle pur et pacifique
S'ouvre à vos pas mieux affermis :
Chaque jour aura sa conquête.
Depuis la base jusqu'au faite,
Nous verrons avec majesté,
Comme une mer sur ses rivages,
Monter d'étages en étages
L'irrésistible liberté !
Vos pères, hauts de cent coudées
Ont été forts et généreux.
Les nations intimidées
Se faisaient adopter par eux.
Ils ont fait une telle guerre
Que tous les peuples de la terre
De la France prenaient le nom,
Quittaient leur passé qui s'écroule,
Et venaient s'abriter en foule
A l'ombre de Napoléon !
Vous n'avez pas l'âme embrasée
D'une moins haute ambition.
Faites libre toute pensée,
Et reine toute nation ;
Montrez la liberté dans l'ombre
A ceux qui sont dans la nuit sombre.
Allez, éclairez le chemin,
Guidez notre marche unanime,
Et faites, vers le but sublime,
Doublé le pas au genre humain.

Que l'esprit, dans sa fantaisie,
Suive d'un vol plus détaché
Ou les arts, ou la poésie,
Ou la science au front penché !
Qu'ouvert à quiconque l'implore
Le trône ait un écho sonore
Qui, pour rendre le roi meilleur,
Grossisse et répète sans cesse
Tous les conseils de la sagesse,
Toutes les plaintes du malheur !
Revenez prier sur les tombes,
Prêtres ! Qui craignez-vous encore ?
Qu'allez-vous faire aux catacombes
Tout reluisants de pourpre et d'or ?
Venez ! mais plus de mitre ardente,
Plus de vaine pompe imprudente,
Plus de trône dans le saint lieu !
Rien que l'aumône et la prière !
La croix de bois, l'autel de pierre
Suffit aux hommes comme à Dieu !

VII.

Et désormais, chargés du seul fardeau des âmes,
Pauvres comme le peuple, humbles comme les femmes
Ne redoutez plus rien. Votre église est le port !
Quand long-temps a grondé la bouche du Vésuve,
Quand sa lave écumant comme un vin dans la cuv
Apparaît toute rouge au bord,
Naples s'émeut ; pleurante, effarée et lascive
Elle accourt, elle étirent la terre convulsive :
Elle demande grâce au volcan courroucé ;
Point de grâce ! Un long jet de cendre et de fumée
Grandit incessamment sur la cime enflammée
Comme un cou de vautour hors de l'aire dressé
Soudain un éclair luit hors du cratère immense
La sombre éruption bondit comme en démenée
Adieu le fronton grec et le temple toscan !
La flamme des vaisseaux empourpre la voilure,
La lave se répand comme une chevelure
Sur les épaules du volcan.

Elle vient, elle vient, cette lave profonde
Qui féconde les champs et fait des ports dans l'onde.
Plages, mer, archipels, tout tressaille à la fois.
Ses flots roulent, vermeils, fumants, inexorables,
Et Naples et ses palais tremblent plus misérables
Qu'au souffle de l'orage une feuille des bois !

Chaos prodigieux ! la cendre emplit les rues,
La terre revoit des maisons dis arues,
Chaque toit éperdu se heurte au toit voisin,
La mer bout dans le golf : et la plaine s'embrase,
Et les clochers géants, chancelant sur leur base,
Sonnent d'eux-mêmes le tocsin !

Mais (c'est Dieu qui le veut) tout en brisant des villes,
Tout en bouleversant les vallées et les îles,
En jetant bas les tours qu'il dévore en courroux,
En remuant au loin les ondes et la terre,
Toujours Vésuve publie en son propre cratère
L'humble ermitage où prie un vieux prêtre à genoux !

MÉLANGES.

TABLEAU des sommes remises à titres divers à l'ancienne famille royale, depuis la restauration de 1814 jusqu'à son expulsion en 1830.

Il nous a paru curieux, au moment où l'ancienne famille royale va encore, selon sa coutume, nous dénoncer à l'Europe, de présenter le Tableau de tout ce qu'elle a reçu de la France dans moins de seize ans. Le chiffre en paraîtra énorme, et cependant cela ne lui suffisait pas encore. Car dans les derniers mois de son ministère, M. de Villèle avait dit-on, préparé un projet de loi pour créer une inscription de rente de 500,000 fr. au capital de dix millions pour payer les dettes du Roi, non encore acquittées. Cette famille fatale, qui n'admettait pas mieux sa fortune que la nôtre, était, à ce qu'il paraît, dans un tel état de dénûment à Rambouillet, que c'est encore aux frais de la générosité de la nation qu'elle a voyagé.

Nous devons observer que nous n'avons pas fait entrer dans ce Tableau les sommes qu'elle s'est attribuées en 1814, par la spoliation du domaine extraordinaire. Cette affaire honteuse a toujours été entourée de voiles impénétrables. Toutefois nous avons entendu dire que le produit de cette spoliation ne s'était pas élevé à moins de quatre-vingt millions. A la rigueur, on pourrait encore ajouter les sommes que coûtaient le luxe superflu des gardes-du-corps et les inutiles états-majors du Roi, du Dauphin, et même du duc de Bordeaux, car il avait aussi des aides-de-camp. En résumé, on peut évaluer à près de 800,000,000 fr. les capitaux dévorés improductivement par les sept à huit individus qui composaient la famille royale. Si cette somme, laissée aux contribuables, avait été placée par eux à intérêts composés elle s'élèverait aujourd'hui à plus d'un milliard. Quant au bien que nous avons reçu en échange, chacun de nous est en mesure d'en faire l'appréciation.

LISTE CIVILE ET FAMILLE ROYALE.

1814. Neuf derniers mois,	19,510,000
1815.	30,700,000
1816. Distraction faite de onze millions abandonnés par le Roi et les Princes,	23,000,000
1817. Distraction faite de cinq millions abandonnés par le Roi et les Princes,	29,000,000
1818. Distraction faite de 2,200,000 fr. abandonnés par le Roi et les Princes,	31,800,000
1819.	34,000,000
1820.	34,000,000
1821.	34,000,000
1822.	34,000,000
1823.	34,000,000
1824.	34,000,000
1825.	32,000,000
1826.	32,000,000
1827.	32,000,000
1828.	32,000,000
1829.	32,000,000
1830. Les 7/12 de 32 millions,	18,670,000
TOTAL pour la liste civile et la famille royale	516,630,000
A AJOUTER : Sommes remises à titres divers.	
Dettes du Roi. (Loi du 21 déc. 1814)	30,000,000
Mariage du duc de Berri en 1816,	1,500,000
Secours en 1816 et en 1817 aux émigrés français restés en Angleterre,	1,800,000
Obsèques de Louis XVIII. (Loi du 15 janvier 1825)	6,000,000
Produit des domaines de la couronne, évalués par aperçu à environ 5,000,000 fr. par an, à partir de 1815,	80,000,000
Total général	635,980,000

LE DEY A SES SUJETS D'ALGER.

Naples, ce 20 août 1830.

Avant de m'embarquer pour l'Europe, on me laissa le choix du pays où je voulais résider; je ne fis point de choix et je m'embarquai. Vous trouverez cela bizarre, je suis de votre avis; peut-être un peu hâti, je suis encore de votre avis. Comme je n'étais jamais allé sur mer, je fis quelques questions qui excitèrent l'hilarité des marins. J'avais toujours cru que le soleil se couchait dans l'eau et que la lune était un poisson. Vous le voyez, votre ex-dey n'est pas fort sur l'astronomie.

Un jour, à dîner, on me servit des sardines farcies d'un goût exquis. J'en mangeai une fois, deux fois, j'en demandai encore au dessert. « De quel pays sont ces sardines? » demandai-je au cuisinier. — De Naples, me répondit-il. Sur ce, je dis au capitaine que mon projet était d'aller à Naples résolument.

Cette fantaisie, que vous prendrez comme il vous plaira, força notre vaisseau à perdre un bon tiers de la route qu'il avait déjà faite. La farce n'est pas mauvaise; j'en ris encore.

Comme à cause de ma barbe et de mes malheurs je jouissais d'une certaine considération, on laissa à ma disposition ce qu'on appelle la chambre du conseil. D'abord, je la parcourus en long, ensuite en large, puis en travers; ce qui est très-amusant quand on se cogne la tête à tous les angles et les genoux à toutes les saillies.

Dans ma tournée, je n'ai cessé de penser à vous; car vous devez bien me regretter, n'est-ce pas? Plus d'impôts sur vos ânes, sur vos chameaux, sur vos femmes; plus de justice distributive à appliquer légalement sous la plante des pieds des infidèles qui marchent aujourd'hui vos égaux. Une pensée me console: est-il bien vrai que Bourmont soit un traitre hieffé? Dieu et son prophète le veuillent, vous me regretterez moins.

J'ai mis mes femmes dans des caisses de sapin, avec cette inscription latine: *Posa mano*, ce qui en turc veut dire: *très-fragile*. C'est une dame française qui a provoqué cette découverte.

Venons à Naples, où l'on m'a débarrassé avec mes pipes, mes babouches, et douze émirés turcs; c'est presque Alger. Un soleil à fendre les pierres, des hommes sages, religieux et voleurs; des femmes voleuses, sages et religieuses; des prêtres moins religieux, plus voleurs et plus sages. Pour me voir passer on avait loué les places dix francs; c'est un peu moins que le prix ordinaire pour voir pendre un juif. C'est bien honorable pour moi.

On ne m'a volé sur mon chemin, du port à l'hôtel, que ma tabatière, ma montre, mon poignard, ma pipe et un rasoir anglais. Je suis allé me plaindre au cadé de la ville, qui, en me faisant de ce qu'on ne m'avait pas volé davantage, m'a enlevé un superbe cachemire, présent d'un justiciable qui connaissait ma profonde intégrité.

Après avoir mangé un plat de sardines farcies, mon premier soin a été de m'informer de la santé du roi d'Angleterre; on m'a dit qu'il était mort; ensuite, je me suis informé de celle du roi de Naples; on m'a répondu qu'il était mort. J'ai tremblé pour don Miguel; et, sans m'enquérir de l'état de sa santé,

j'ai demandé sur-le-champ: « Et le roi de France? Il est détroné, m'a-t-on dit.

Detroné! Oh! Mahomet! que Dieu est grand, et combien les rois sont petits! Voyez-vous la Providence? elle met deux souverains face à face; elle jonne à l'un forts, forteresses, rudes, pour se défendre; à l'autre, vaisseaux, canons, incendie pour attaquer, et qu'arrive-t-il? A quelques jours de distance, l'un traverse la Manche, avec aussi peu d'éclat qu'un tonneau de fromage de Chester; l'autre est à manger des sardines farcies à Naples, à l'hôtel de Coglionati. J'aime mieux mon sort: qu'en pensez-vous?

La plaisanterie doit vous être connue. Attendu mes opinions politiques, on m'a obligé à ne faire que des favoris, et à ne lire que la *Gazette du Piémont*. On parle même de me baptiser. Au prochain ordinaire, dieu! HUSSEIN.

Un mois s'est écoulé, et cette excellente population parisienne, qui combattait le 29 juillet en veste, en habit, en cravatte blanche, en manches de chemise, a régularisé sa force, donné un aspect grave et imposant à ses masses énergiques: rien n'est plus beau dans le souveur de notre première révolution que la grande solennité d'hier. Des ouvriers, des avocats, des industriels, des artistes, ont pris sur le tems de leurs occupations ou de leur repos quelques heures qu'ils ont consacrées à leur éducation militaire. Des exercices journaliers ont bientôt mis tous ces citoyens, aussi intelligents que braves, au fait des manœuvres d'infanterie: aussi, jamais on ne vit des rangs de grenadiers aussi bien alignés que ceux de la garde nationale; toutes les légions ont rivalisé de zèle, et cette éducation leur a profité. Nous devons des éloges à la garde nationale à cheval, qui, à force d'exercices préparatoires antérieurs à la revue, et présidés par des chefs habiles, a surmonté la plus grande partie des difficultés de l'école de cavalerie. Ainsi, au lieu de ces chutes grotesques ou terribles, de ces ruades de chevaux mal dressés, de ces enlèvements subits du sacho et quelquefois du cavalier, auxquels on aurait dû s'attendre si tout cela n'avait pas été fait avec patriotisme, enthousiasme, on a vu avec intérêt des files bien alignées, des rangs bien encadrés et me précision satisfaisante dans tous les mouvements. La revue d'hier doit faire époque. La bénédiction des drapeaux, le passage du Roi devant tous les fronts, l'accueil unanime qu'il a reçu de tous les corps, tout cela forme les épisodes de cette belle journée.

— Odry prétend qu'on a confié le portefeuille de la marine à M. Sébastiani, parce qu'il a un beau port.

ÉTAT DU MARIAGE EN ANGLETERRE.

Le nombre considérable de demandes en divorce soumises à la législature dans la session actuelle du parlement anglais a fait naître de fâcheuses inductions sur l'état du mariage dans ce pays: cependant si l'on ajoute foi au renseignement suivant emprunté à un ouvrage publié il y a environ trente années, on verra que depuis lors le lien conjugal est loin d'avoir subi aucune altération:

Etat présent du mariage en Angleterre.

Femmes qui ont quitté leurs maris pour suivre leurs amans,	1,262
Maris qui ont quitté leurs femmes,	2,367
Couples séparés d'un commun accord,	4,120
Couples en désaccord sous le même toit,	191,023
Couples se haïssant cordialement, mais cachant leur haine mutuelle,	162,320
Couples vivant dans une complète indifférence,	510,132
Couples supposés heureux quoiqu'il n'en soit rien,	1,102
Couples que l'on peut comparativement considérer comme heureux,	135
Couples véritablement heureux,	9

ANNONCES.

Des Modistes françaises, arrivant de Paris, ont l'honneur de prévenir les dames de cette ville qu'elles chargent de toute espèce de travaux, robes, linge et modes. Elles travaillent dans le dernier goût, soit chez elles, soit en journée et leurs prix sont très raisonnables. S'adresser au No. 43, Anthony-street.

CLASSIQUES FRANÇAIS.

Le soussigné vient de recevoir et offre à des prix au-dessous de ceux d'Europe, les ouvrages suivants. Œuvres de Voltaire, 75 vols 20, brochés, \$49; les mêmes reliés, \$75 — Rousseau, 26 vols 30, reliés, \$26 — Racine, 6 vols 80, brochés, 26; les mêmes reliés, \$9 — Molière, 6 vols 50, reliés, \$3 — Bossuet, 21 vols 80, reliés, \$30 — Cours de littérature de Laharpe, 13 vols 80, reliés, \$24 — Le Sage, Gil Blas, 3 vols 20, reliés, \$3; le même broché, \$3 50 — Vies des hommes célèbres de Plutarque, traduit par D. Ricard, 16 vols 120, brochés, \$5.

Tous les ouvrages ci-dessus, le Plutarque excepté, sont d'une édition uniforme, imprimés avec des caractères neufs sur de très beaux papiers. Foreign and Classical Bookstore, CHARLES DE BELIR, Director, 108 Broadway, New-York, 32 South-sixth-street, Philadelphie.

AVIS.

Le docteur V. GUILLOU, ayant définitivement fixé sa résidence à New-York, a l'honneur de prévenir le public, qu'on pourra le consulter tous les jours à son domicile No. 111 Broadway. L'expérience qu'il a acquise par un long séjour sur la côte du Mexique, et dans les Indes occidentales et l'étude particulière à laquelle il s'est livré des maladies ordinaires dans ces climats, le mettent à même de donner des conseils salutaires aux personnes qui attirent l'attention de son habileté. Les français et les espagnols ignorant la langue anglaise, pourront consulter le Docteur Guillou dans leur propre langue. Il se réfère:

- à New-York, aux docteurs: Alex. H. Stevens, J. W. Francis, J. J. Graves, R. Laroche
 - à Philadelphie: Thos. Harris, Samuel Baker
 - à Baltimore: R. W. Hall, V. Potter, etc.
- Professeurs de l'université de Maryland.

Le docteur Guillou recevra volontiers dans son étude, deux élèves en médecine, ou un plus grand nombre, qui indépendamment des moyens qu'ils trouveront chez lui de se perfectionner dans leur profession, auront la faculté d'y acquérir sans frais la connaissance des langues française et espagnole. 41

Très beau Papier de Poste français à vendre chez A. THOISNIER DESPLACES, 32 Exchange-place.

PAQUEBOTS DU HAVRE.

Lignes.	Navires.	Capitaines.	Part de N.-Y.
1	Charlemagne.	Robinson.	17 fév. 17 juin. 17 oct.
3	Havre.	Keane.	10 " 10 " 10 "
2	Chs. Carrol.	Clark.	20 " 20 " 20 "
1	Ed. Quesnel.	Hawkins.	17 mars 17 juil. 17 nov.
3	Henri IV.	J. B. Pell.	10 " 10 " 10 "
2	Grance.	E. Funk.	20 " 20 " 20 "
1	Sully.	Macy.	17 avril 17 août 17 déc.
3	François Ier.	Skiddy.	10 " 10 " 10 "
2	Erie.	J. Funk.	20 " 20 " 20 "
1	Formosa.	Orne.	17 mai 17 sept. 17 jan.
3	De Rhodé.	Depeyter.	10 " 10 " 10 "
2	Ed. Bonnafé.	Hathaway.	20 " 20 " 20 "

Première ligne, consignataire au Havre, E. Quesnel l'aîné. Deuxième ligne, Bonnafé, Boisgérard et Cie.; agents à New-York, Crassons & Boyd.

Troisième ligne, consignataires au Havre, La Rue & Palmer; propriétaires à New-York, C. Bolton, Fox & Livingston; courtiers, Crassons & Boyd.

Tous ces navires sont de première classe, et commandés par des capitaines expérimentés. Leurs emménagements sont élégants et aussi commodes qu'on le peut désirer. Le prix d'une traversée dans la chambre est fixé à \$140, pour lequel on fournira lits complets, vins et abondantes provisions.

Un jeune français qui a quelque connaissance des affaires commerciales, ainsi que des langues anglaise et espagnole, désire se placer chez un négociant de New-York, ou de quelque autre ville des Etats-Unis, soit pour être employé dans des bureaux ou en voyage.

La personne qui publie cet avertissement, n'ayant en vue que le désir de s'occuper prévent, que si l'on jugeait convenable de lui accorder des émolumens en échange de son travail, elle en laissera le fixement entièrement à la convenance de la personne qui voudra l'employer; et que, dans le cas où la place qui lui serait offerte présenterait quelque responsabilité, elle est à même de fournir le cautionnement qui lui serait demandé.

Toute communication peut être dirigée au bureau de la poste de New-York, à A. B. C. 68-11

SYLVESTER, 130 Broadway,

Prend la liberté de rappeler aux personnes qui lui donnent leurs ordres, que, chaque JEUDI, on fait un tirage de la Loterie de New-York et qu'il a reçu de l'Etat une licence pour vendre des billets, ou parts de billet.

Octobre 27, extra class, \$25,000, 10,000, prix du billet \$5 * * * Sylvester a vendu dans la loterie de jeudi dernier, le gros lot de \$10,000.

AVIS important aux amateurs de la Danse de société et de la Walse, et principalement à ceux qui tiennent à profiter d'une bonne méthode d'enseignement:

ÉCOLE DE DANSE ET DE WALSE.

M. et Mme ACHILLE ont l'honneur de faire savoir que leur Ecole de Danse rouvrira le 2 octobre.

Prix par quartier \$12, et \$5 d'entrée pour les commençants.

Ils pourront donner chez eux ou en ville, des leçons particulières. S'adresser, pour le prix et conditions, à leur demeure, Walker street, No. 84. 63-81

FONDERIE EN CARACTERES D'IMPRIMERIE.

WM. HAGAR et Cie. ont transporté leur fonderie du No. 25 aux Nos. 29 et 31 Gold-street. Ils ont un assortiment complet de caractères qu'ils offrent aux prix suivants.

Six lignes au-dessus de Pica, au même prix que partout ailleurs.	
Pica..... 36 cents.	Small Pica..... 38 cents.
Long-Primer..... 40	Brevier..... 56
Bourgeois..... 46	Minion..... 70
Nonpareil..... 90	Pearl..... \$1 40
Diamond..... 82.	

A six mois de crédit, ou à 7 1/2 pour cent d'escompte. Ils prennent de vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre.

Wm. Hagar et Cie. appellent l'attention des Imprimeurs à leur nouveau métal qu'ils garantissent supérieur à tout autre employé dans ce pays, et qui est de 10 à 12 p. c. plus léger que l'ancien. Ils ont de nouveaux moules depuis le Pica jusqu'au Diamond, et sont agents de M. Samuel Rust, inventeur de la presse dite *Washington Press*, qu'ils vendront à un prix modéré.

PENSION ET CAFE FRANÇAIS,

No. 67 Congress-street..... BOSTON.

LOUIS CHARRIER a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre la maison récemment occupée par Mlle Vose, où les dames et messieurs qui désireraient s'arrêter quelque tems, à Boston, trouveront des appartemens bien garnis, et une table servie à la française, à des prix très modérés.

Sa maison est située près de la poste aux lettres et au centre des affaires; les langues française, anglaise, espagnole et italienne sont parlées dans la maison.

La cave est fournie en Vins de toute espèce et des meilleures qualités; on trouvera constamment, depuis 11 heures jusqu'à 4, du Café à la française et du Chocolat à l'espagnole. Potages, Côtelettes de mouton, Beefsteaks et autres articles seront servis à la minute. 10-6 m

DENTS INCORRUPTIBLES.

MM. PLANTOU père et fils, Chirurgiens Dentistes de Paris, premiers fabricants des dents incorruptibles, qui leur ont mérité depuis près de dix ans un certificat de la Société Médicale de Philadelphie, attestant la supériorité de cette espèce de dents artificielles sur toutes celles faites de matières sujettes à corruption, offrent aux habitants des Etats-Unis leurs services pour toutes les opérations de leur art. Ils placent de ces dents, qui ne changent jamais de couleur et ne contractent jamais de mauvais odeur, depuis une seule jusqu'à des centaines entières, lorsqu'il ne reste plus une dent dans la bouche. Ils ont obtenu une patente pour la perfection qu'ils ont acquise dans la fabrication, la solidité et la durée de ces dents. Leur résidence est à Philadelphie, quatrième rue Sud, No. 110. 61-11

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le *Courrier des États-Unis* paraîtra tous les samedis et mercredis. — Le prix est de huit dollars par an, payables à l'expiration du premier semestre, non compris le port. — Les souscriptions subsisteront jusqu'à la notification régulièrement faite que l'abonné veut cesser de l'être. Néanmoins, tout nouveau semestre commencé sera achevé. — Les personnes qui habitent des lieux où le Journal n'a pas d'agents, sont tenues de payer d'avance le montant de leur souscription.

On souscrit: à New-York, au bureau du *Courrier des États-Unis*, No. 7 Broad-Street, où les lettres, communications et envois doivent être adressés, francs de port, à MM. les Éditeurs du *Courrier des États-Unis* ou à M. Wm. A. WISHART, Caissier du Journal.

PRIX DES ANNONCES.

Par abonnement à l'année \$20, avec le Journal. \$15, sans le Journal. \$1 pour chaque insertion n'excédant pas un carré d'impression pour la première fois et 50 cents pour chacune des fois suivantes.